

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ,

Pour l'Exercice 1841.

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT DE LA DÉPENSE.	FOLAI PAR SERVICE
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Administration centrale</i>					
1	Traitement du Ministre	»	21,000	21,000	21,000
2	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	80	»	158,500	158,500
	Le chiffre de l'allocation pour traitements, au Budget de 1840 est de fr. 107,000				
	Le personnel de l'administration des Cultes et de celle de la Société publique, qui ont pris du Ministère de l'Intérieur et celui de la Justice, se compose, y compris les deux administrateurs, de 21 individus, dont les traitements prélevés sur les allocations pour traitement, et y compris les suppléments que quelques-uns d'entre eux touchent régulièrement, s'élevaient, à l'époque de la réunion, fr. 46,628				
	Une somme d'environ 12 000 francs est prélevée annuellement sur les allocations pour frais de police, pour salaires 8 commis-suraireaux. Desirant soumettre au contrôle de la Cour des Comptes le traitement de tous les employés de l'administration centrale indistinctement, le Ministre a l'honneur de proposer à la Législature de majorer la présente allocation de fr. 12,000				
	Qui seront d'ailleurs deduits de l'allocation habituelle pour frais de police, chap. XI de ce Budget. De plus, l'un des employés de l'administration des prisons touche depuis longtemps, outre son traitement de 2,100 francs, comme attaché à l'administration centrale, un supplément de 900 francs sur l'allocation pour traitements des employés dans les prisons, et ce, en sa qualité de contrôleur des attachés. Il paraît plus régulier de faire porter tout son traitement sur le chap. I art 2, ce qui nécessite une majoration fictive de fr. 900				
	Ensemble fr. 59,428				
	Cependant, par suite de la réunion au Ministère de la Justice des administrations des Cultes et de la Société publique, l'ancienne administration des prisons et des institutions de bienfaisance a été divisée. La première de ces branches constituée, avec la Société publique, l'administration des Prisons et de la Société Publique. La seconde a été réunie à l'administration des Cultes, et cette combinaison a permis d'économiser le traitement d'un administrateur. De ce chef, il y a réduction de fr. 8,000				
	Reste donc pour différence en plus fr. 51,428				
	Total de l'allocation nécessaire pour l'imputation des traitements fr. 158,428				
	Somme ronde 158,500				
3	Matériel.	»	»	20,000	20,000
	Le Département de l'Intérieur a évalué à 4,950 francs la dépense annuelle qu'occasionnent les administrations des Cultes et de la Société publique en fournitures de bureaux, chauffage, éclairage, entretien de mobilier et autres menues dépenses. Cette somme de 4,950 francs sera déduite du Budget de l'Intérieur. Pour avoir une somme ronde, on a porté en contre celle de 5,000 francs.				
	A REPORTER. fr.	»	»	»	199,500

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	<i>Observations.</i>
"	"	"	"	.	

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
		REPORT.			
4	Frais d'impression de recueils statistiques	»	»	4,000	4,000
5	Frais de route et de séjour	»	»	7,000	7,000
<p>Les motifs de cette majoration sont: 1° les attributions nouvelles du Ministère de la Justice et l'accroissement du personnel de son administration centrale; 2° la création des deux pénitentiaires pour les femmes et les jeunes délinquants; 3° la nécessité d'accorder des frais de route à l'inspecteur général des prisons, dont les voyages sont plus fréquents depuis la création des nouveaux pénitentiaires, et qui, jusqu'à présent n'a pas touché d'indemnité de voyage; 4° l'opportunité de réunir quelquefois au Département de la Justice, pour l'examen de projets de lois, des commissions de juriconsultes, qui, lorsqu'ils appartiennent à d'autres localités que Bruxelles, doivent être remboursés de leurs frais de voyage et de séjour.</p>					
CHAPITRE II.					
<i>COUR DE CASSATION. — Personnel.</i>					
	Premier président.	1	14,000	14,000	
	Présidents de chambres	2	11,000	22,000	
	Conseillers	16	9,000	144,000	
	Procureur général	1	14,000	14,000	
	Avocats généraux.	2	9,000	18,000	
	Greffier	1	5,000	5,000	
1	Commis-greffiers	2	3,000	6,000	238,800
	Huissiers-audienciers.	6	750	4,500	
	Messagers	2	600	1,200	
	Id.	1	700	700	
	Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500	
	Employé	1	1,200	1,200	
	Messager huissier de salle	1	700	700	
<i>Matériel et menues dépenses.</i>					
	La cour.	»	»	2,000	
2	Le parquet.	»	»	1,000	4,000
	Allocation spéciale pour achat de quelques objets mobiliers	»	»	1,000	

TOTAL R ^g ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	<i>Observations.</i>
210,500	150,000	60,500	»		
233,800	233,800	»	»		
4,000	3,000	(a 1,000	»		a) Ce supplément de 1,000 francs a fait l'objet d'une demande spéciale de M. le premier président de la cour de cassation.

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
	Premiers présidents	3	9,000	27,000	
	Présidents de chambres	7	6,300	44,100	
	Conseillers	36	5,000	280,000	
	Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
	Avocats généraux	3	6,300	18,900	
	Id.	4	6,000	24,000	
	Substituts	6	4,800	28,800	
	Greffiers	3	4,000	12,000	
	Commis-greffiers	14	2,500	35,000	
3	Chefs de bureau au parquet	3	2,500	7,500	540,220
	Employés	9	1,200	10,800	
	Messagers des Cours	4	530	2,120	
	Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
	Concierges	1	1,000	1,000	
	Id.	1	500	500	
	Id.	2	850	1,700	
	Messagers des parquets	3	600	1,800	
	Portier boute-feu	1	500	500	
	Présidences des assises	24	500	12,000	
	<i>MATÉRIEL DES COURS.</i>				
	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	5,000	
4	Id. de Gand	"	"	5,000	18,000
	Id. de Liège	"	"	5,000	
	Mobilier pour les trois Cours	"	"	3,000	
	<i>TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.</i>				
	<i>1^{er} CLASSE.</i>				
	<i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	Présidents	4	4,800	19,200	
	Vice-présidents	5	4,000	20,000	
	Juges d'instruction	6	3,730	22,380	
5	Juges	24	3,200	76,800	229,680
	Procureurs du Roi	4	4,800	19,200	
	Substituts	10	3,200	32,000	
	Greffiers	4	2,800	11,200	
	Commis-greffiers	17	1,700	28,900	
	A REPORTER. . . . fr.				229,680

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	<i>Observations.</i>
540,220	540,220	»	»		
18,000	18,000	»	»		
»	»	»	»		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	REPORT. fr.	229,680
	2^{me} CLASSE.				
	<i>Arlon, Bruges, Namur, Mons, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
	Présidents	7	4,200	29,400	
	Vice-présidents	6	3,500	21,000	
	Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
	Juges	29	2,800	81,200	260,620
	Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
	Substituts	13	2,800	36,400	
	Greffiers	7	2,000	14,000	
	Commis-greffiers	22	1,200	26,400	
	3^{me} CLASSE.				
	<i>Audenaerde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
	Présidents	8	3,600	28,800	
	Vice-présidents	1	3,000	3,000	
	Juges d'instruction	8	2,800	22,400	
	Juges	18	2,400	43,200	
§ suite.	Procureurs du Roi.	8	3,600	28,800	180,900
	Substituts	9	2,400	21,600	
	Greffiers	8	1,800	14,400	
	Commis-greffiers	17	1,100	18,700	
	4^{me} CLASSE.				
	<i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Ni- velles et Turnhout.</i>				
	Présidents	7	3,050	21,350	
	Juges d'instruction	7	2,450	17,150	
	Juges	9	2,100	18,900	
	Procureurs du Roi.	7	3,050	21,350	116,450
	Substituts	8	2,100	16,800	
	Greffiers.	7	1,700	11,900	
	Commis-greffiers	10	900	9,000	
	Payements éventuels à faire en exécution des disposi- tions énoncées dans la colonne d'observations. . . .	"	"	18,390	18,390
	Traitement des commis des procureurs du Roi, près les cours d'assises et autres où le besoin du service l'exi- gera	"	"	25,000	25,000
	A REPORTER. fr.	831,040

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demande pour 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	<i>Observations.</i>
»	»	»	»		
»					

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN,	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.	
	REPORT. fr.	831,040	
	GREFIERS DE COMMERCE.					
5 suite.	A Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	1,080	4,320	12,960	
	A Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	8,640		
	JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.					
	Juges de paix à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. .	8	1,440	11,520	276,240	
	Greffiers id. id.	12	480	5,760		
	Juges de paix à Arlon, Audenaerde, Bruges, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournay, Verviers et Ypres .	22	1,200	26,400		
6	Greffiers id. id.	23	400	9,200		
	Juges de paix partout ailleurs	175	960	168,000		
	Greffiers id.	173	320	55,360		
	Greffiers de police à Liège	1	1,080	1,080		
	Id. id. à Audenaerde, Charleroy, Cour- trai, Malines, Mons, Namur, Nivelles et Tirlemont.	8	600	4,800		5,880
	CHAPITRE III.					
	<i>Justice militaire.</i>					
	HAUTE COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>					
	Président	1	8,460	8,460	62,050	
	Conseillers	5	6,350	31,750		
	Auditeur général	1	8,460	8,460		
1	Substituts	1	3,700	3,700		
	Greffier	1	5,290	5,290		
	Commis-greffier	1	2,120	2,120		
	Commis au greffe	1	1,270	1,270		
	Commis de l'auditeur général	1	1,000	1,000		
2	Matériel pour la Haute Cour.	"	"	5,000	5,000	
	AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000	44,253	
3	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400		
	Auditeurs-adjoints	2	3,000	6,000		
	Prévôts militaires	9	317	2,853		

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	Observations.
844,000	845,610	"	1,610 (a)		a) Dans les 845,610 francs alloués au Budget de 1840, était comprise une somme de 20,000 francs pour subvenir au paiement de traitements, en exécution des lois des 3, 4 et 6 juin 1839, relatives aux fonctionnaires dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg. Cette somme de 20 mille francs ne peut guère être réduite de plus de 1,610 francs, montant de la différence en moins. Les magistrats entrés en Belgique sont remplacés pour la plupart, mais le personnel des tribunaux d'Arlon, Tongres et Neufchâteau n'est pas encore réduit.
282,120	289,120	"	7,000 (b)		b) Cette différence en moins provient de la suppression des 7,000 francs alloués au Budget de 1840, pour pourvoir aux traitements des juges de paix du Limbourg et du Luxembourg, conformément aux lois des 3 et 6 juin 1839. Bien qu'un juge et un greffier jouissent encore de leur traitement d'attente, l'allocation spéciale n'est plus nécessaire, parce qu'il reste toujours quelques fonds disponibles à la fin de chaque exercice par suite des vacatures.
62,050	62,050	"	"		
5,000	5,000	"	"		
44,253	44,253	"	"		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	CHAPITRE IV.				
	FRAIS DE JUSTICE.				
	<i>Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 fr. pour le greffier de la Cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.</i>				
Uniq	Justice civile et militaire.	»	»	565,000	585,000
	Garde civique.	»	»	20,000	
	CHAPITRE V.				
	<i>Palais de Justice.</i>				
1	Constructions, réparations, loyers de locaux	»	»	200,000	200,000
2	Construction d'un palais de justice à Bruxelles	»	»	»	»
	CHAPITRE VI.				
1	Impression du <i>Bulletin Officiel</i> <small>Le nombre d'exemplaires du <i>Bulletin Officiel</i>, actuellement distribué par ordre du Gouvernement, est de 3,333. Le prix de chaque exemplaire variant de 6 à 7 francs, en égard au volume du Bulletin, la dépense totale peut s'élever de 19,998 à 23,331 francs. C'est cette dernière somme qu'il semble convenable de demander, à l'effet de pouvoir, le cas échéant, remplir ponctuellement les conditions du contrat passé avec l'imprimeur, sans devoir recourir à des demandes de crédits supplémentaires. Pour pouvoir, au besoin, faire distribuer quelques exemplaires de plus, l'allocation demandée est fixée à la somme ronde de 23,400 francs.</small>	»	»	23,400	23,400
2	Impression du <i>Moniteur</i>	»	»	70,000	70,000
3	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de cassation</i>	»	»	2,800	2,800
	CHAPITRE VII.				
1	Pensions	»	»	10,000	10,000
2	Secours à des magistrats, ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	»	»	8,000	8,000
3	Secours à des employés, ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	»	»	2,500	2,500

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	<i>Observations.</i>
585,000	585,000	"	"		
200,000 "	35,000 400,000	165,000 "	" 400,000		
23,400	20,650	2,750	"		
70,000	70,000	"	"		
2,800	2,800	"	"		
10,000	10,000	"	"		
8,000	8,000	"	"		
2,500	2,500	"	"		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
CHAPITRE VIII.					
<i>CULTES. — Culte Catholique.</i>					
<i>Litt. A. — Traitement du cardinal archevêque, des évêques, vicaires généraux, chanoines, directeurs et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires, et subsides pour les travaux à faire aux palais et séminaires épiscopaux.</i>					
	Archevêché de Malines	»	»	107,500	484,800
	Évêché de Bruges	»	»	68,500	
	Id. de Gand	»	»	65,300	
	Id. de Liège	»	»	64,500	
	Id. de Namur	»	»	64,500	
	Id. de Tournay	»	»	64,500	
<i>Litt. B. — Traitement des curés, desservants, chapelains et vicaires.</i>					
	Province d'Anvers	»	»	265,755	3,221,247
	Id. de Brabant	»	»	464,538	
	Id. de la Flandre occidentale	»	»	374,819	
	Id. de la Flandre orientale	»	»	485,210	
	Id. de Hainaut	»	»	464,429	
	Id. de Liège	»	»	395,778	
	Id. de Limbourg	»	»	246,318	
	Id. de Luxembourg	»	»	282,887	
	Id. de Namur	»	»	291,563	
<i>Litt. C. — Subsides pour la construction, la restauration et l'entretien des églises et presbytères. Érection d'un petit séminaire à St-Trond</i>					
		»	»	350,000	350,000
La répartition projetée est comme suit :					
	Pour les restaurations et réparations à l'église de St-Michel et Gudule, à Bruxelles fr.			40,000	
	Id. de St-Jacques, à Liège			25,000	
	Id. de la cathédrale de Tournay			35,000	
	Id. de St-Rombaut, à Malines			4,000	
	Id. de St-Gertrude, à Louvain			3,000	
	Id. de St-Waudru, à Mons			6,000	
	Id. de l'église primaire de Huy			10,000	
	Id. de la cathédrale de Bruges et St-Martin, à Liège			37,000	
	Id. du petit séminaire de St-Trond			100,000	
	Subsides pour églises ou presbytères autres que ceux ci-dessus désignés			90,000	
	Ensemble fr.			350,000	

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	<i>Observations.</i>
4,006,047	4,006,047	»	»		<p data-bbox="1093 851 1428 918">L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 1 des notes générales, insérées à la suite du Budget.</p> <p data-bbox="1093 1299 1428 1366">L'emploi de la somme de 3,221,247 fr. est détaillé au tableau n° 2 des notes générales, insérées à la suite du Budget.</p>

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGÉES.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	<i>Culte Protestant.</i>				
2	Traitements et autres frais L'emploi des 55,500 francs est détaillé au tableau n° 3 des notes générales. La majoration de l'allocation demandée pour 1841 est motivée par la nécessité d'accorder un subside pour la construction d'une église anglicane à Bruxelles.	»	»	55,500	55,500
	<i>Culte Israélite.</i>				
3	Traitement des Ministres et autres frais L'allocation de 11 mille francs sera répartie de la manière suivante : Au grand rabbin fr. 4,000 Aux deux ministres officiants 2,500 Au secrétaire 400 Frais de bureau du consistoire central 300 Pour dépenses imprévues 3,800 Ensemble fr. 11,000	»	»	11,000	11,000
	<i>Secours.</i>				
4	Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres des divers cultes. Ces secours sont accordés : 1° aux ecclésiastiques forcés de cesser leurs fonctions, par suite d'âge avancé ou d'infirmités. Ils sont égaux aux pensions auxquelles ces ecclésiastiques auraient droit, si les arrêtés du Gouvernement précédent, relatifs aux pensions de cette nature, étaient encore en vigueur ; 2° à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.	»	»	100,000	100,000
	CHAPITRE IX.				
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>				
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu.	»	»	15,000	15,000
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés.	»	»	125,000	125,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	»	48,047	48,047
4	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	»	175,000	175,000

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841.	Observations.
53,500	53,000	2,500	»		
11,000	11,000	»	»		
100,000	80,000 (a)	20,000	»		a) Il n'a été alloué que 80 mille fr. au Budget de 1840, comme à celui de 1839, dans la supposition que la loi sur les pensions aurait pu être adoptée en 1840. Ceci n'ayant pas eu lieu, la somme de 80 mille fr. est devenue insuffisante. Le nombre des ecclésiastiques démissionnaires, pour cause d'infirmités et de vieillesse, augmente annuellement, et avec lui la somme nécessaire pour les pensions. Les décès ne sont guère, depuis quelques années, que dans la proportion d'un décès sur deux démissions.
15,000	15,000	»	»		
125,000	125,000	»	»		
48,047	74,074	»	26,027 (b)		b) Dernier paiement à faire, en exécution du contrat passé en 1823 avec la Société de bienfaisance. L'exécution du contrat n'a commencé qu'en 1825, époque de l'ouverture de l'établissement de Mexplis-Ryckevorsel.
175,000	175,000	»	»		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	OMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MOYANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
CHAPITRE X.					
<i>Prisons.</i>					
SERVICE DOMESTIQUE.					
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus	"	"	1,200,000	1,200,000
2	Traitement des employés attachés au service domestique	"	"	230,000	230,000
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	"	"	8,000	8,000
4	Frais d'impressions et de bureau	"	"	12,000	12,000
5	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier	"	"	450,000	450,000
SERVICE DES FABRIQUES.					
6	Traitements et tantièmes accordés aux employés sur les produits des ateliers	"	"	75,500	75,500
7	Frais d'impression et de bureau	"	"	12,000	12,000
8	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	"	"	1,140,000	1,140,000
9	Gratifications aux détenus	"	"	180,000	180,000
	<p>Jusqu'ici les dépenses relatives aux deux branches de service dans les prisons ont été confondues. Il a paru plus régulier de faire cesser cette confusion pour connaître ainsi ce que coûte chaque branche de service en ce qui concerne au moins les principaux chefs de dépenses. Par suite de cette division, il n'a pas été possible de fixer, en regard de chaque allocation demandée, le chiffre alloué au Budget antérieur. Au surplus le total des allocations demandées pour le service des prisons, y compris les 150 mille fr. alloués par la loi du 8 juin dernier, n° 197, pour le pénitencier à établir à St-Hubert, est de fr. 3,302,500</p> <p>Au Budget de 1840, il a été alloué, y compris également une somme de 150 mille fr. pour le pénitencier de St-Hubert. 2,879,500</p> <p>Différence en plus au Budget de 1841 423,000</p> <p>Des renseignements détaillés pourront être fournis au sujet de cette majoration. Cependant les causes générales auxquelles elle doit être attribuée sont l'ouverture d'un 5^{ème} pénitencier à Namur, le chiffre toujours croissant de la population dans les prisons, et l'augmentation du prix des objets de consommation.</p>				
CHAPITRE XI.					
<i>Frais de police.</i>					
1	Service des passeports	"	"	8,000	8,000
2	Autres mesures de sûreté publique	"	"	60,000	60,000
CHAPITRE XII.					
Uniq	Dépenses imprévues	"	"	5,000	5,000
CHAPITRE XIII.					
Uniq	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos.	"	"	4,000	4,000

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé pour 1841.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1841	<i>Observations.</i>
1,200,000					
230,000					
3,000					
12,000					
450,000	2,879,500	428,000	"		
75,500					
12,000					
1,140,000					
180,000					
8,000	80,000	"	(a) 12,000		a) Voir la note sur l'art. 2 du chap. Ier. Ces 12 mille francs servaient à salarier les employés de l'administration centrale.
60,000					
5,000	5,000	"	"		
4,000	4,000	"	"		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour 1841.
<h1>Récapitulation.</h1>		
CHAPITRE I^{er}.		
<i>Administration centrale.</i>		
1	Traitement du Ministre.	21,000
2	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	158,500
3	Matériel	20,000
4	Frais d'impression des recueils statistiques	4,000
5	Frais de route et de séjour	7,000
CHAPITRE II.		
<i>Ordre Judiciaire.</i>		
1	Cour de cassation. — <i>Personnel</i>	233,800
2	Id. — <i>Matériel</i>	4,000
3	Cours d'appel. — <i>Personnel</i>	540,220
4	Id. — <i>Matériel</i>	18,000
5	Tribunaux de première instance et de commerce	844,000
6	Justices de paix et tribunaux de police	282,120
CHAPITRE III.		
<i>Justice militaire.</i>		
1	Haute cour militaire. — <i>Personnel</i>	62,050
2	Id. — <i>Matériel</i>	5,000
3	Auditeurs militaires et prévôts	44,253
CHAPITRE IV.		
<i>Frais de justice.</i>		
Unique	Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la Cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques	585,000
A REPORTER. fr.		2,828,943

CRÉDITS alloués POUR 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	TOTAL PAR CHAPITRE des crédits DEMANDÉS POUR 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1841.	<i>Observations.</i>
21,000	"	"			
107,000	51,500	"			
15,000	5,000	"	210,500		
4,000	"	"			
3,000	4,000	"			
233,800	"	"			
3,000	1,000	"			
540,220	"	"	1,922,140		
18,000	"	"			
845,610	"	1,610			
289,120	"	7,000			
62,050	"	"			
5,000	"	"	111,303		
44,253	"	"			
585,000	"	"	585,000		
2,776,053	61,500	8,610	2,828,943		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés POUR 1841.
	REPORT. fr.	2,828,948
	CHAPITRE V.	
1	Constructions, réparations et loyers de locaux.	200,000
	Construction d'un palais de justice à Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).	»
	CHAPITRE VI.	
	<i>Bulletin Officiel et Moniteur.</i>	
1	Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	28,400
2	Impression du <i>Moniteur</i>	70,000
3	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	2,800
	CHAPITRE VII.	
	<i>Pensions et secours.</i>	
1	Pensions	10,000
2	Secours à des magistrats, ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	8,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	2,500
	CHAPITRE VIII.	
	<i>Cultes.</i>	
1	Culte Catholique	4,006,047
2	Culte Protestant	55,500
3	Culte Israélite	11,000
4	Secours.	100,000
	CHAPITRE IX.	
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>	
1	Frais d'entretien et de transport des mendiants et insensés dont le domicile de secours est inconnu.	15,000
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	125,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au Dépôt de Mendicité établi aux Colonies Agricoles	(a) 48,047
4	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	175,000
	A REPORTER. fr.	7,681,287

CRÉDITS alloués POUR 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	TOTAL PAR CHAPITRE des crédits DEMANDÉS POUR 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1841.	Observations.
2,776,058	61,500	8,610	2,828,948		
38,000	165,000	"	200,000		
400,000	"	400,000			
20,650	2,750	"			
70,000	"	"	96,200		
2,800	"	"			
10,000	"	"			
8,000	"	"	20,500		
2,500	"	"			
4,006,047	"	"			
58,000	2,500	"	4,172,547		
11,000	"	"			
80,000	20,000	"			
15,000	"	"			
125,000	"	"	368,047		
74,074	"	26,027			
175,000	"	"			
7,864,124	261,750	434,637	7,681,237		

a) Dernier terme dû en vertu du contrat de 1823.

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés POUR 1841.
	REPORT. . . . fr.	7,681,237
CHAPITRE X.		
<i>PRISONS. — Service domestique.</i>		
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus	1,200,000
2	Traitement des employés attachés au service domestique	230,000
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	3,000
4	Frais d'impressions et de bureau	12,000
5	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.	450,000
<i>Service des fabriques.</i>		
6	Traitements et tantièmes aux employés sur les produits des ateliers	75,500
7	Frais d'impressions et de bureau	12,000
8	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	1,140,000
9	Gratifications aux détenus	180,000
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
1	Service des passeports	8,000
2	Autres mesures de sûreté publique	60,000
CHAPITRE XII.		
Unique	Dépenses imprévues	5,000
CHAPITRE XIII.		
Unique	Pour solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos	4,000
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	11,060,737
DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.		

CRÉDITS alloués POUR 1840.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1841.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1841.	TOTAL PAR CHAPITRE des crédits DEMANDÉS POUR 1841.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1841.	<i>Observations.</i>
7,864,124	251,750	434,637	7,681,237		
2,879,500	423,000	"	3,302,500		
80,000	"	12,000	68,000		
5,000	"	"	5,000		
4,000	"	"	4,000		
10,832,624	674,750	446,637	11,060,737		
.....	228,113				

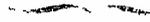
44

PIÈCES A L'APPUI

ou

Budget de la Justice

POUR L'EXERCICE 1841.



46

N° 1.

CHAPITRE VIII.

ART. 1^{er}, LITT. A.

CULTE CATHOLIQUE.



TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sub litt. A
de l'art. 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	30,000 »	30,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,600 »
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »
Chanoines	12	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	16	423 28	6,772 48
Demi-bourses	50	211 64	10,582 01
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	7,945 51
			107,500 »
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	9,252 92
			68,500 »
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	4,783 08
			65,300 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 02
Demi-bourses	28	211 04	5,925 02
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	3,348 16
			64,500 »
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200 »
Traitement d'un secrétaire	»	1,280 »	1,280 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 57
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	2,511 43
			64,500 »
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 41
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	»	»	3,136 51
			64,500 »

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr. 107,500 »
Évêché de Bruges	68,500 »
— de Gand	65,300 »
— de Liège	64,500 »
— de Namur	64,500 »
— de Tournay	64,500 »
TOTAL.	434,800 »

N^o 2.

CHAPITRE VIII.

ART. 1^{er}, LITT. B.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sub litt. B
de l'article 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (*)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,017 50	20,475 "
— de 2 ^e classe.	11	1,365 "	15,015 "
Desservants.	135	787 50	106,312 50
Chapelains	38	500 "	19,000 "
Vicaires.	107	500 "	98,500 "
Suppléments de traitements.	5	"	1,340 "
Dépenses diverses et imprévues (**).	"	"	6,000 28
			266,042 78
A déduire pour revenu de cure.			887 78
			265,755 "
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	12	2,047 50	24,570 "
— de 2 ^e classe.	17	1,365 "	23,205 "
Desservants.	283	787 50	222,862 50
Chapelains	80	500 "	44,500 "
Vicaires.	278	500 "	139,000 "
Suppléments de traitements.	21	"	4,875 "
Dépenses diverses et imprévues	"	"	7,187 09
			468,199 59
A déduire pour revenu de cure.			1,861 59
			464,538 "

(*) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un traitement est attaché, et quelques autres nécessaires au culte, qu'il y a lieu de doter également.

(**) La somme qui se trouve ici en moins qu'au Budget de 1840 est répartie en traitements restés précédemment vacants ou établis en 1840. Sur les sommes pour dépenses diverses et imprévues sont aussi imputés les traitements des coadjuteurs, qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'art. 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de fr. 500, enfin elles serviront encore, avec les économies qui pourront résulter des vacatures, à suppléer à l'insuffisance du litt. C.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
FLANDRE OCCIDENTALE			
Curés de 1 ^{re} classe.	20	2,047 50	40,950 »
— de 2 ^e classe.	16	1,365 »	21,840 »
Desservants.	224	787 50	176,400 »
Chapelains	4	500 »	2,000 »
Vicaires	255	500 »	127,500 »
Suppléments de traitements.	1	»	682 50
Dépenses diverses et imprévues	»	»	6,400 99
			375,773 49
A déduire pour revenu de cure.			954 49
			374,819 »
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	22	2,047 50	45,045 »
— de 2 ^e classe.	15	1,365 »	20,475 »
Desservants	277	787 50	218,137 50
Chapelains	10	500 »	5,000 »
Vicaires	279	500 »	139,500 »
Suppléments de traitements	1	»	262 50
Dépenses diverses et imprévues	»	»	6,800 58
			435,220 58
A déduire pour revenu de cure.			10 58
			435,210 »
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	10,237 50
— de 2 ^e classe.	28	1,365 »	38,220 »
Desservants	387	787 50	304,762 50
Chapelains	12	500 »	6,000 »
Vicaires	181	500 »	95,500 »
Suppléments de traitements.	9	»	3,752 50
Dépenses diverses et imprévues	»	»	6,500 57
			464,973 07
A déduire pour revenu de cure.			544 07
			464,429 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
LIÈGE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	0	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	18	1,365 »	24,570 »
Desservants	289	787 50	227,587 50
Chapelains	82	500 »	41,000 »
Vicaires	163	500 »	81,500 »
Suppléments de traitements.	5	»	1,904 92
Dépenses diverses et imprévues.	»	»	7,000 42
			395,847 84
A déduire pour revenu de cure.			69 84
			395,778 »
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	3	2,047 50	6,142 50
— de 2 ^e classe.	9	1,365 »	12,285 »
Desservants	149	787 50	117,337 50
Chapelains	81	500 »	40,500 »
Vicaires	125	500 »	62,500 »
Suppléments de traitements.	2	»	525 »
Dépenses diverses et imprévues.	»	»	7,400 44
			240,690 44
A déduire pour revenu de cure.			372 44
			240,318 »
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	10,237 50
— de 2 ^e classe.	15	1,365 »	20,475 »
Desservants.	246	787 50	193,725 »
Chapelains	46	500 »	23,000 »
Vicaires	55	500 »	27,500 »
Suppléments de traitements.	1	»	262 50
Dépenses diverses et imprévues.	»	»	8,000 50
			283,200 50
A déduire pour revenu de cure.			363 50
			282,837 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe	4	2,047 50	8,100 »
— de 2 ^e classe	13	1,365 »	17,745 »
Desservants	267	787 50	210,262 50
Chapelains	44	500 »	22,000 »
Vicaires	50	500 »	25,000 »
Suppléments de traitements	5	»	1,502 70
Dépenses diverses et imprévues	»	»	6,800 25
			201,500 45
A déduire pour revenu de cure			27 45
			201,563 »

Récapitulation.

Province d'Anvers fr.	265,755 »
— de Brabant	464,538 »
— de la Flandre occidentale	374,819 »
— de la Flandre orientale	435,210 »
— de Hainaut	464,429 »
— de Liège	393,778 »
— de Limbourg	246,318 »
— de Luxembourg	282,837 »
— de Namur	291,563 »
TOTAL fr.	3,221,247 »

N° 5.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 2.

CULTE PROTESTANT.

—*—

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'article 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du Synode	"	1,000 "	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 "	
2 ^e Pasteur (section flamande)	Id.	600 "	
Chantre sacristain	Id.	400 "	
Subside pour frais du culte	Id.	1,000 "	
Pasteur anglican	Id.	2,000 "	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 "	
Supplément de traitement au même, pour se procurer un coadjuteur	Id.	1,500 "	
2 ^e Pasteur protestant	Id.	2,400 "	
Lecteur et chantre	Id.	840 "	
Sacristain	Id.	210 "	
Organiste	Id.	210 "	
Subside pour frais de culte	Id.	500 "	
Pensions des enfants du pasteur	Id.	634 02	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée .	Id.	2,000 "	
— — — de St-George.	Id.	2,000 "	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges	2,000 "	
Id. Id.	Ostende.	2,000 "	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 "	
Marguillier	Id.	420 "	
Subside pour loyer du temple	Id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke	420 "	
Marguillier	Id.	400 "	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 "	
		6,603 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT ANNUEL.	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,630 »	
Frais du local.	Dour.	52 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
Lecteur et chantre	Rongy.	210 »	
Pensions des enfants des deux pasteurs précités	»	952 38	
		7,205 29	
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	3,000 »	
Subside pour les employés.	Id.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pension des enfants du pasteur.	»	105 82	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,276 »	
Lecteur et chantre	Id.	630 »	
Lecteur et chantre	Dalhem	210 »	
Pasteur anglican.	Spa.	1,200 »	
		9,766 82	

Récapitulation.

Frais du Synode fr.	1,000 »
Province d'Anvers	8,000 »
— de Brabant.	14,704 92
— de la Flandre occidentale	4,000 »
— de la Flandre orientale	6,603 28
— du Hainaut.	7,205 29
— de Liège.	9,766 82
TOTAL. fr.	51,280 31
Dépenses diverses et imprévues, y compris un subside de 2,500 francs pour la construction d'une Chapelle Anglicane à Bruxelles . . .	
	4,219 69
Crédit demandé. fr.	55,500 »